

**Conseil communal  
Echandens**

## **Procès-verbal de la séance du 28 avril 2008**

### *Ordre du jour :*

1. Procès-verbal de la séance du 18 février 2008
2. Pose de l'éclairage public à la Rte d'Ecublens et remplacement des collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU), préavis No 03/2008
3. Crédit pour l'organisation d'un concours de projet en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey, préavis No 04/2008
4. Communications municipales
5. Communications du bureau
6. Divers et propositions individuelles

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public et la presse. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 55 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Adelheid Addor, Sandrine Clerici et MM. Luc Martin et Michel Pellegrinelli. Non excusé : M. Jean-François Martin.

Mmes Azucena Crolla et Philippe Bohner fonctionnent comme scrutatrices.

### **1. Procès-verbal de la séance du 18 février 2008**

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Pose de l'éclairage public à la Rte d'Ecublens et remplacement des collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU)**

M. Michel Pache n'a rien à ajouter au préavis.

Mme Nicole Foucqueteau, présidente de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn ouvre la discussion.

Mme Sandra Cavin demande si le solde de Fr. 20'000.— à faire valoir sur les travaux de la rue du Château est affecté à ce préavis. M. Michel Pache lui répond que cette somme sera prise en compte lors de la réfection du Chemin du Stand.

M. Thierry Lambelet demande la confirmation du choix de la matière des canalisations en PVC, ce qui lui est affirmé par M. Michel Pache.

La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2008,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 387'000.— pour la pose de l'éclairage public à la Route d'Ecublens et remplacement des collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU),
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

### **3. Crédit pour l'organisation d'un concours de projet en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey**

M. Jean-Marc Landolt n'a rien à ajouter au préavis.

M. Philippe Gandillon, président de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn ouvre la discussion.

M. Philippe Martin souhaite que le ou la conseiller(ère) communal(e) qui siègera au sein du jury soit désigné(e) par le conseil communal et non par le bureau du conseil, ce qui lui paraît plus logique. A cet effet, il dépose l'amendement suivant :

Page 2 du préavis, point 2, 4<sup>ème</sup>§, il faut lire : « Au sein du jury siègeront 1 membre du Conseil communal désigné par le Conseil, 1 membre de la Commission d'urbanisme (désigné de concert par le bureau du Conseil et la Municipalité), ainsi que de 2 représentants de la Municipalité ».

M. Philippe Diserens demande, en ce qui concerne le rapport du jury, quelle sera la marge de manœuvre laissée à la Municipalité pour le choix final. M. Jean-Marc Landolt lui précise que, dans la majorité des cas, les recommandations du jury sont suivies mais que s'il y a de grandes divergences, le dernier choix appartient à la Municipalité.

M. Jean Martin demande dans quelle mesure le public sera informé de l'avancement du dossier avant le dépôt d'un préavis. Il demande aussi si les projets sont publics ou confidentiels.

M. Jean-Marc Landolt précise qu'il s'agit de respecter l'anonymat de la démarche du concours mais qu'il est clair que le Conseil sera informé au fur et à mesure de l'avancement du projet. Il précise aussi qu'à l'issue de ce dernier, il y aura une présentation publique du résultat.

Mme Monique Brandt soulève que, lors de la séance de commission, il avait été dit que si le premier projet ne plaisait pas, le deuxième ou un autre pourrait être pris en considération. M. Jean-Marc Landolt assure que si vraiment le premier prix ne plaisait pas, il pourrait être dédommagé et c'est un autre qui serait choisi.

M. Daniel Dietrich demande si c'est vraiment le seul moyen de procéder, M. Jean-Marc Landolt lui répond qu'effectivement il n'y a pas de bases légales pour obliger le concours d'idées, mais que c'est la manière de procéder la plus courante.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à main levée sur l'amendement déposé par M. Philippe Martin. Il est accepté par 27 oui, 4 non et 23 abstentions.

Mme Katharina Zürn donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal amendé No 04/2008,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE A L'UNANIMITE

- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 300'000.— pour l'organisation d'un concours de projet en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saughey,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'annuler le Préavis municipal No 13/2005 (variantes de faisabilité et d'implantation de la salle villageoise) et de remplacer le Préavis municipal No 10/2007 par le présent préavis,
- d'amortir ce montant sur un délai maximum de 10 ans.

### 4. Communications municipales

#### **M. Philip Panchaud**

##### **Préavis No 01/2008 – Autorisation de cautionner les MBC**

Lors de la séance du 18 février dernier, vous avez autorisé la Commune d'Echandens à cautionner les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) à hauteur d'un montant maximal de Fr. 200'000.-- pour le financement de la construction d'une nouvelle halle de stationnement de bus.

Vous avez également autorisé la Municipalité à remplacer tout ou partie du montant cautionné par un prêt et d'en fixer les termes.

A ce jour, seules les Communes de Morges et d'Echandens ont reçu l'autorisation de cautionner. Les Municipalités des autres Communes TPM ont annoncé vouloir également soumettre un préavis dans ce sens à leurs conseils respectifs dans un proche avenir.

Ce n'est qu'une fois ces décisions connues qu'Echandens étudiera l'opportunité de remplacer tout ou partie du montant cautionné par un prêt.

Comme vous le savez, la Commune prête (ou place, c'est selon) une partie de ses liquidités auprès des banques autorisées contre paiement d'intérêts rémunérateurs. Un prêt au MBC se ferait, en principe, à des conditions plus avantageuses, quelque part entre les intérêts servis par les banques et les taux que les MBC devraient payer à ces dernières.

#### **Naturalisations**

M. Raxa Phonesack MANIXAB, né le 06 janvier 1994 et M. Jean-François MAXIME, né le 27 octobre 1995, tous deux d'Echandens ont acquis la bourgeoisie de la Commune d'Echandens et la nationalité suisse dans le cadre de la naturalisation simplifiée pour les enfants nés en Suisse ou de deuxième génération (*entre 14 et 24 ans*).

**STEP Bussigny**

La STEP a connu quelques problèmes de fonctionnement ces derniers mois.

Le système de déshydratation des boues de la STEP doit être changé dans un proche avenir. Un préavis vous sera présenté lors de la séance du 30 juin.

**Transports publics**

La ligne 57 des TL reliant actuellement la Bourdonnette à la Gare de Morges, sera reprise durant l'été 2008 par les MBC. Il est prévu qu'elle devienne une ligne TPM dès 2009.

**Contrôle de police ch. du Dézaley (suite)**

Des nouveaux contrôles ciblés entre 18h00 et 19h00 de l'accès interdit du chemin du Dézaley furent effectués les 18, 19, 22, 25 et 27 février 2008. Ces cinq contrôles représentant plus de trois heures consécutives n'ont pas permis de constater d'infractions.

**M. Michel Pache****Création de places de parc au Chemin du Levant**

Afin de désengorger les rues du village de véhicules stationnant sur le domaine public, la Municipalité a décidé de créer des places de parc le long du ch. du Levant.

La réalisation de ces dernières a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 07 décembre 2007 au 07 janvier 2008.

Coût : environ Fr. 30'000.--.

**M. Jean-Marc Landolt****PGA**

L'enquête complémentaire sur le nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) et son Règlement sur la police des constructions aura lieu du vendredi 16 mai au lundi 16 juin 2008.

Il s'agit pour l'essentiel de préciser la portée de l'article 80 LATC pour les zones à développer par Plan de Quartier (PQ) ou par Plan Partiel d'Affectation (PPA), ainsi que de quelques modifications et compléments de moindre importance au Règlement sur la police des constructions et sur le nouveau PGA.

**M. Guy Richard**

Préavis N° 01/2007 – Demande de crédit de Fr. 416'000.— pour l'extension de la déchèterie.

Dans sa séance du 26 mars 2007, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 416'000.— en vue d'exécuter les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 01/2007	Coût effectif
Génie civil	227'036.00	260'442.40
Clôtures	32'818.00	29'574.65
Eau	13'127.20	6'678.90
Electricité	40'822.10	36'738.55
Local technique hangar	41'641.20	37'886.65
Aménagements	2'152.00	2'061.75
Honoraires ingénieurs, géomètres	26'123.50	26'328.10
Divers et imprévus	32'280.00	50'702.35
<b>Coût total des travaux TVA incluse</b>	<b>416'000.00</b>	<b>450'413.35</b>

### Parc du Château

Un hiver assez clément a permis un déroulement favorable des travaux d'infrastructure du projet, malheureusement les conditions météorologiques de ce printemps perturbent quelque peu les travaux de plantations. Toutefois, le parc sera au top pour l'inauguration prévue le 23 août 2008.

Il est très difficile de chiffrer exactement le coût définitif des travaux. Cependant sur la base des travaux exécutés et facturés au 29 février 2008, des travaux adjugés forfaitairement, il s'agit des travaux d'infrastructure et de plantations qui nous laissent une certaine marge, la Municipalité, sur la base d'offres complémentaires du 07 mars 2008, a décidé de faire exécuter les travaux suivants :

- 1.- Pose de pavés porphyre pour l'accès depuis le Chemin du Levant, accès initialement prévu en gravillon. Coût supplémentaire de l'ordre de fr. 17'000.00.
- 2.- De réaliser le potager d'hortensias faisant partie du projet de l'ingénieur, non prévu dans le préavis No 02/2007. La Municipalité avait décidé de suspendre cette réalisation dans l'attente de cerner de plus près le coût global de la réhabilitation du parc.

Offre complémentaire pour potager d'hortensias : fr. 74'000.00.

Il s'agit de la partie inférieure du parc, côté vigne et Ch. du Levant.

**Mme Irène Caron**

**Enclassement élèves de VSB**

Le projet d'extension du complexe scolaire « Les Voiles du Léman » étant toujours bloqué par divers recours, la Ville de Morges a accepté que nos élèves de VSB restent enclassés à Beausobre jusqu'en 2011.

**5. Communications du Bureau**

Mme Katharina Zürn rappelle les résultats des dernières votations avec une participation de 51% et les prochaines qui auront lieu le 1<sup>er</sup> juin.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 30 juin 2008.

**6. Divers et propositions individuelles**

M. Jean Martin donne sa position sur la prochaine votation sur la naturalisation.

M. Philip Panchaud annonce la réunion des présidents de conseils communaux qui aura lieu le 3 juillet 2008. Il rappelle aussi les Fêtes du Château qui auront lieu le 23 août prochain.

M. Pierre-Louis Pasche souhaite que le Bureau du conseil établisse un bref résumé sur les votations et élections afin d'éviter des confusions.

Mme Sandra Cavin souhaite des contrôles de vitesse au chemin de Savoie car là aussi, il y a beaucoup d'excès. M. Philip Panchaud répond que ce n'est pas facile de faire des contrôles mais la demande sera faite.

M. Philippe Diserens nous informe que le FC Echandens et le Tennis organisent la retransmission des matches sur grand écran à la grande salle. Pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire, il est programmé un match entre les autorités d'Echandens et d'Ecublens.

Mme Monique Brandt demande si un règlement sera établi pour le troc qui se fait à la déchèterie. M. Guy Richard lui précise que pour l'instant, tout se passe au bon vouloir des intéressés, mais une loi sur la gestion des déchets est en cours d'élaboration.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.50

La Présidente :

La Secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin